

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 11 bis du 05 novembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES

2

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE

2

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale, en matière financière (RBOP délégué, RUO, RPA et OSD) et en matière de gestion du personnel ----- 2

MESURES NOMINATIVES

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale, en matière financière (RBOP délégué, RUO, RPA et OSD) et en matière de gestion du personnel

La directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne

VU

- la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions,
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'organisation des transports intérieurs,
- la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives et individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- le décret n° 2006-975 du 01 août 2006 portant code des marchés publics,
- le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,
- le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne,
- l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère chargé du développement durable
- l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- l'arrêté ministériel du 23 octobre 2014 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère chargé du développement durable,
- l'arrêté ministériel du 3 avril 2015 portant intérim de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ;
- l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2014 fixant l'organisation des services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne,
- l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État,
- l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne en matière d'administration générale, de représentation du pouvoir adjudicateur, de gestion des personnels de la zone de gouvernance, de représentation de l'État dans les domaines des infrastructures et services de transport,

ARRÊTE

Partie A : Administration générale

Article A-1

Pour les compétences d'administration générale, la correspondance entre les champs d'attribution et de compétence des services de la DREAL et les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne, en matière d'administration générale, de représentation du pouvoir adjudicateur, de gestion des personnels de la zone de gouvernance, de représentation de l'État dans les domaines des infrastructures et services de transport, est la suivante :

Service ou Compétence	Dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral
Direction régionale	Titres A, C, D, E et F
Secrétariat général	Titre A ; Titre C ; Titre D : alinéa 1, 2 et 3
Mission pilotage et stratégie	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Mission connaissance et développement durable	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1

Service risques et sécurité	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Service milieux naturels	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Service transports, énergie, véhicules, air	Titre A : alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1 et 5 Titre F
Service aménagement, habitat, bâtiment	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Service maîtrise d'ouvrage	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1 Titre E
Unités territoriales	Titre A : alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : Alinéas 1 et 5
Autorité environnementale	Titre D : alinéa 4

Article A-2

En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 précité, subdélégation est donnée pour signer les décisions et documents, dans les limites précisées à l'article 2 dudit arrêté, et en référence au tableau de correspondance de l'article A-1 ci-dessus,

1°) attributions et compétences de la direction régionale :

à M. Dominique VALLÉE,

et en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT.

2°) attributions et compétences de leur service, mission ou unité territoriale, et des intérim qu'ils exercent :

Service ou compétence	Subdélégués
Secrétariat général (SG)	Mme Carole CARBONNIER, secrétaire générale Mme Sylvie FORQUIN, secrétaire générale adjointe Mme Évelyne RADZIETA, chef du pôle ressources humaines
Mission pilotage et stratégie (MPS)	Mme Florence CARON-ROBERT, chef de la mission M. Patrice GARNIER, chef du pôle qualité et appui au management M. Rémi SAINTIER, chef du pôle coordination régionale des moyens
Mission connaissance et développement durable (MCDD)	Mme Patricia CHOLLET, chef de la mission M. François MATHONNET, chef du pôle systèmes d'information et diffusion des données Mme Jennifer LIEGEOIS, chef du pôle développement durable – évaluation environnementale Mme Odile SCHOELLEN, chef du pôle connaissance et analyse statistique
Service risques et sécurité (SRS)	M. Nicolas PONCHON, chef de service M. Raynald VICTOIRE, adjoint au chef de service Mme Aurélie VIGNOT, chef du pôle risques technologiques M. Manuel VERMUSE, chef du pôle santé environnement M. Thierry DEHAN, chef de la mission pilotage de l'inspection
Service milieux naturels (SMN)	M. Nicolas SORNIN -PETIT, chef de service M. Guillaume CHOUMERT, adjoint au chef de service Mme Muriel ROBIN, chef du pôle espaces remarquables Mme Christelle PONSARDIN, chef du pôle ressources en eau
Service transports, énergie, véhicules, air (STEVA)	M. Jean-Jacques FORQUIN, chef du service par intérim Mme Corinne HELFER, chef du pôle réglementation des transports et des véhicules
Service aménagement, habitat et bâtiment (SAHB)	M. David WITT, chef de service Mme Alba BERTHELEMY, adjointe au chef de service Mme Alix LETURCQ, chef du pôle bâtiment et gestion immobilière Mme Noémie PIASKOWSKI, chef du pôle aménagement des territoires
Service maîtrise d'ouvrage (SMO)	M. Gérard DELFOSSE, chef de service M. Dominique GUILLEN, chef du pôle conduite d'opérations
Unité territoriale Ardennes (UT 08)	M. Philippe BAUDRY, chef de l'unité territoriale
Unité territoriale Marne (UT 51)	M. Mathieu RIQUART, chef de l'unité territoriale
Unité territoriale Aube / Haute-Marne (UT 10/52)	M. Franck VIGNOT, chef de l'unité territoriale M. Laurent EUDES, adjoint au chef de l'unité territoriale
Autorité environnementale	Mme Patricia CHOLLET, chef de la mission connaissance et développement durable

Sont exclues de la délégation :

- les correspondances et décisions administratives adressées :
aux parlementaires,
au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux,
aux maires des communes chefs-lieux de département,

- les décisions qui mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des collectivités territoriales.

Demeurent réservés à ma signature ou à celle des personnes visées au 1) de l'article A-2 les correspondances administratives adressées aux ministres et membres des cabinets ministériels.

Partie B : RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DELEGUE (RBOP délégué)

En application de l'article 6 de l'arrêté du préfet de région Champagne-Ardenne en date du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État :

Pour recevoir des crédits des programmes,

Répartir les crédits entre les actions et les unités opérationnelles,

Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les actions et les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant de chacun de ces budgets,

1°) Subdélégation est donnée, pour l'ensemble des programmes :

à M. Dominique VALLÉE,

en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT.

2°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent, subdélégation est donnée à :

Programme	Champ de la subdélégation	Subdélégués – responsables de domaines
113 – Paysages, eau et biodiversité	Intégralité du programme	Nicolas SORNIN-PETIT, Guillaume CHOUMERT
181 – Prévention des risques	Intégralité du programme	Nicolas PONCHON, Raynald VICTOIRE
203 – Infrastructures et services de transports	Intégralité du programme	Jean-Jacques FORQUIN, Corinne HELFER
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Intégralité du programme	David WITT, Alba BERTHELEMY
207 – Sécurité et éducation routières	Intégralité du programme	Jean-Jacques FORQUIN, Corinne HELFER
217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Intégralité du programme	Florence CARON-ROBERT, Patrice GARNIER

Partie C : RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE (RUO)

En application de l'article 6 de l'arrêté du préfet de région Champagne-Ardenne en date du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État :

pour engager, liquider et mandater les dépenses,

pour les recettes relatives à l'activité du service dans les cas de trop-payé,

1°) Subdélégation est donnée, dans les limites précisées à l'article 2 de l'arrêté précité et à l'exclusion des activités attribuées au centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) pour l'ensemble des programmes :

à M. Dominique VALLÉE,

et en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT.

2°) Dans la limite des montants explicités au 2) de l'article D-1 ci-après, subdélégation est donnée pour les programmes suivants :

Programme	Subdélégués
113 – Paysages, eau et biodiversité	Nicolas SORNIN-PETIT, Guillaume CHOUMERT
	David WITT, Alba BERTHELEMY
181 – Prévention des risques	Nicolas PONCHON, Raynald VICTOIRE
	David WITT, Alba BERTHELEMY
203 – Infrastructures et services de transports	Jean-Jacques FORQUIN, Corinne HELFER
	Gérard DELFOSSE, Dominique GUILLEN

135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	David WITT, Alba BERTHELEMY
174 – Énergie, climat et après-mines	Jean-Jacques FORQUIN, Corinne HELFER
207 – Sécurité et éducation routières	Jean-Jacques FORQUIN, Corinne HELFER
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Florence CARON-ROBERT, Patrice GARNIER
	Carole CARBONNIER, Sylvie FORQUIN
	Patricia CHOLLET

Partie D : REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR (RPA) ET ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE (OSD)

Article D - 1

En application :

- de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne, en matière d'administration générale, de représentation du pouvoir adjudicateur, de gestion des personnels de la zone de gouvernance, de représentation de l'État dans les domaines des infrastructures et services de transport - (nommé ci-après arrêté « administration ») ;

- de l'article 6 de l'arrêté du préfet de région Champagne-Ardenne en date du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État (nommé ci-après arrêté « finances ») ;

subdélégation est donnée dans les limites précisées au titre B de l'article 1er de l'arrêté « administration » et aux articles 2 à 4 de l'arrêté « finances » :

1°) Pour l'ensemble de la délégation :

à M. Dominique VALLÉE

et en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT

2°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent à l'effet de signer toute pièce et tout acte dévolus à l'autorité compétente, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur secondaire délégué, concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, selon les modalités spécifiées dans le tableau ci-après :

Service, mission ou unité territoriale	Subdélégués	Conventions, actes d'engagement, achat via carte achat, avenants et notification d'accord cadres, de marchés ; attribution de subventions, avenant et notification (montant maximal en € HT)	Autres actes relevant du RPA et constat du service fait (marchés de services, travaux ou fournitures ; subventions)	Ordres de mission des agents placés sous leur autorité et constat du service fait de l'état de frais lié au déplacement des agents placés sous leur autorité
SG	Carole CARBONNIER Sylvie FORQUIN	30 000 € (tous marchés y compris fournitures)	OUI	OUI (ensemble des ordres de mission des agents Dreal en cas de formation)
	Isabelle PALSEUR-PLOIX	4 000 € (tous marchés y compris fournitures)	OUI	NON
	Lydie LOGIER	1 500 €, à concurrence de 15 000 € par an maximum (fournitures exclusivement)	OUI	NON
	Denis GOLOVKINE	Achat de billets de train SNCF auprès Capitaine train jusqu'à 1 500 €, à concurrence de 30 000 € par an maximum	NON	NON
	Philippe KAUFFMANN	300 €, à concurrence de 2 000 € par an maximum (fournitures exclusivement)	OUI	NON
	Jean-MAURICE BERLIE	300 €, à concurrence de 2 000 € par an maximum (fournitures exclusivement)	NON	NON
SMO	Gérard DELFOSSE Dominique GUILLEN	150 000 € (0 € pour marchés de fournitures)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Martine VARIN	0 €	OUI	NON

SMN	Nicolas SORNIN-PETIT Guillaume CHOUMERT	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Muriel ROBIN Christelle PONSARDIN	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
SAHB	David WITT Alba BERTHELEMY	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Alix LETURCQ Noémie PIASKOWSKI	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
SRS	Nicolas PONCHON Raynald VICTOIRE	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Thierry DEHAN Manuel VERMUSE Bertrand DE BRUYN	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Christophe MAGE Pascal MOQUET	100 €, à concurrence de 750 € par an maximum (fournitures exclusivement)	NON	NON
	Jean-Luc CHANCE David MICHEL Jacques MONGEOIS Alexandre PELLETTIER Denis ROGER Mario TAUREL	50 €, à concurrence de 200 € par an maximum (fournitures exclusivement)	NON	NON
STEVA	Jean-Jacques FORQUIN	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Corinne HELFER	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
UT 08	Philippe BAUDRY	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
UT 51	Matthieu RIQUART	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
UT 10/52	Franck VIGNOT Laurent EUDES	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
MPS	Mme Florence CARON-ROBERT Patrice GARNIER	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Rémi SAINTIER	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
MCDD	Patricia CHOLLET	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	François MATHONNET Jennifer LIEGEOIS Odile SCHOELLEN	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)

3°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent à l'effet de signer toute pièce et tout acte dévolu à l'autorité compétente, concernant l'ordonnancement secondaire des recettes relatives à l'activité des services suivants :

Service	Subdélégués
SG et ensemble des services de la DREAL	Carole CARBONNIER, Sylvie FORQUIN, Isabelle PALSEUR-PLOIX

MCDD	Patricia CHOLLET, Odile SCHOELLEN
STEVA	Jean-jacques FORQUIN, Corinne HELFER
SRS	M. Nicolas PONCHON, Raynald VICTOIRE, Aurélie VIGNOT, Manuel VERMUSE, Thierry DEHAN

4°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent, les agents suivants sont autorisés à transmettre les documents et pièces justificatives relatifs à la paye PSOP (paiement sans ordonnancement préalable) à la direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne :

- Carole CARBONNIER
- Mme Sylvie FORQUIN
- Mme Évelyne RADZIETA
- M. Prem PASQUIER

Article D-2

Les avenants dont le montant est supérieur à 5% du montant HT initial sont soumis à ma signature, ou en cas d'empêchement, à celle d'une personne visée au 1) de l'article D-1 ci dessus. Il en est de même s'il portent le montant global au-delà des seuils mentionnés au 2) du même article.

Partie E : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Article E-1

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant subdélégation en matière d'administration générale, en matière financière (RBOP, RUO, RPA et OSD) et en matière de gestion du personnel.

Article E-2

La directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et dont copie sera adressée à M. le directeur régional des finances publiques pour la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 novembre 2015

La directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne

Signé Marie LECUIT-PROUST